

## À propos du concours de recrutement de professeurs des écoles.

Chers collègues,

Les concours de recrutement des enseignants vont être modifiés. Nous sommes nombreux à être inquiets devant les dispositions qui ont été communiquées à propos du concours de recrutement de professeurs des écoles car il n'est pas prévu dans ce concours d'épreuve évaluant les capacités à enseigner le français.

En effet, la note ministérielle de la DGES du 17 octobre prévoit uniquement une épreuve au contour disciplinaire flou : le candidat devra traiter un dossier "portant sur un thème de littérature, d'histoire, de géographie, d'histoire des arts ou d'éducation civique et morale", suivi de questions de grammaire.

Le texte ne précise pas s'il est envisagé une épreuve interdisciplinaire ou bien un tirage au sort entre plusieurs épreuves relevant de champs différents. Quoi qu'il en soit, dans un cas comme dans l'autre, le français et l'histoire-géographie sont mis à mal, et le concours ne permet pas de s'assurer que les candidats que l'on recrutera possèdent les compétences requises pour assurer l'enseignement du français à l'école primaire.

Cela signifie aussi que l'on renoncerait à communiquer les résultats des recherches portant sur ce domaine puisque les enseignants n'auraient plus à s'y intéresser, et que ces recherches elles-mêmes n'auraient plus lieu d'être.

C'est pourquoi avec quelques collègues nous avons rédigé une lettre ouverte au Ministre de l'Éducation Nationale que nous vous invitons à signer si vous partagez nos inquiétudes.

Deux collègues de Paris IV acceptent de collecter les signatures et de transmettre cette lettre.

Si vous souhaitez être signataire de la lettre que je joins à mon message, veuillez donc me le signaler par un très bref message disant que vous êtes signataire et précisant votre nom, votre fonction et votre établissement. Si vous pouvez également collecter des signatures, nous vous en serions reconnaissants. Il nous faut agir vite, le ministère a prévu de rendre publique la forme définitive du concours le 15 novembre.

Bien cordialement,

Sylvie PLANE

Professeur de Sciences du langage

Université Paris-Sorbonne – IUFM de Paris & MoDyCo UMR 7114

Tél. : (+33)(0)6 07 60 22 95 / [sylvie.plane@wanadoo.fr](mailto:sylvie.plane@wanadoo.fr)

À  
Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Monsieur le Ministre,

Les documents qui ont été récemment communiqués par le Ministère de l'Éducation Nationale au sujet de la réforme des concours de recrutement des professeurs laissent planer une menace sur la qualité du recrutement à venir des professeurs des écoles, menace sur laquelle nous souhaitons attirer votre attention.

Voici ce dont il s'agit. Le texte cadre qui nous a été transmis laisse ouverte la possibilité que les aptitudes à enseigner le français des candidats qui se présentent au concours de professeur des écoles ne soient pas systématiquement vérifiées par une épreuve spécifique. En effet, tel qu'il se donne à lire actuellement, le projet de concours envisage que la première épreuve écrite puisse porter soit sur la littérature, soit sur l'histoire, soit sur la géographie, soit sur l'histoire des arts, soit sur l'éducation civique et morale. Autrement dit, cette épreuve pourrait ne pas porter sur le domaine de l'enseignement du français : dans ce cas l'épreuve écrite permettrait juste de vérifier que le candidat maîtrise lui-même la langue française – ce qu'on est en droit d'attendre de tout étudiant de master quel que soit son secteur d'étude – mais n'informerait en rien sur la capacité de ce candidat à disposer des connaissances relatives à la lecture, l'écriture, l'expression orale, l'orthographe. La présence de questions de grammaire ou de vocabulaire complétant l'épreuve paraît insuffisante pour juger de la présence chez les candidats des connaissances disciplinaires nécessaires à l'enseignement du français à l'école primaire.

Il nous semble paradoxal qu'à une époque où l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du langage a été défini comme une priorité, la première du socle commun de connaissances et de compétences, on puisse prendre le risque de recruter des professeurs des écoles sans s'être assuré que chacun d'entre eux détient les connaissances nécessaires pour assurer efficacement cet enseignement.

En espérant que vous voudrez bien lever ce malentendu et nous rassurer, nous vous adressons, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond dévouement.